

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 26 janvier 2023

(COCOF-BT-0.25753)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 26 janvier 2023

(COCOF-BT-0.25752)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 3

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 23-002) Notifications des questions préjudicielles (COCOF-BT-18.25756)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 4

**Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 23-002)
(COCOF-BT-18.25757)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 5

Projets d'arrêtés 2022/2812 à 2022/2857 de la Commission communautaire française prolongeant la désignation de 43 opérateurs de Promotion de la Santé, pour une période de 3 mois allant du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023, et leur octroyant des subventions permettant de couvrir, durant la période de prolongation, les dépenses relatives à la mise en œuvre des missions définies dans les conventions de désignation.
(COCOF-BT-70.25750)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte les arrêtés 2022/2812 à 2022/2857 et les conventions liées, prolongeant la désignation de 43 opérateurs de Promotion de la Santé, pour une période de 3 mois allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023, et octroyant des subventions permettant de couvrir, durant la période de prolongation, les dépenses relatives à la mise en œuvre des missions définies dans les conventions de désignation.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Promotion de la santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 6

Avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers (2ème lecture)
(COCOF-BT-18.25749)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- Approuve, en deuxième et dernière lecture, le projet d'accord de coopération du 30 novembre 2022 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers
- Approuve en deuxième lecture l'avant-projet de décret portant assentiment à cet accord de coopération ;
- charge sa Ministre Présidente de présenter le décret d'assentiment précité à l'Assemblée.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 7

Dispositions communes relatives aux Fonds structurels et d'investissement européens Conditions Favorisantes Thématique 12 « cadre stratégique pour les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux » Mise en conformité avec les critères 4 et 5 (COCOF-BT-18.25747)

Décision:

Accord.

Le Collège approuve la présente note et décide :

- De confier jusqu'au 31 décembre 2025 au Comité de concertation Enseignement Formation (CCEF) les missions de coordination et d'évaluation des critères du cadre stratégique commun relatif à tous les niveaux d'enseignement et de formation tels que repris dans la condition favorisante 12 « cadre stratégique pour les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux » (mise en conformité des critères 4 et 5)
- Il charge la Ministre-présidente et le Ministre chargé de la formation professionnelle du suivi de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 8

Projet d'arrêté 2022/2790 du Collège de la Commission communautaire française déchargeant Madame Brigitte DE BUYST de la fonction de comptable extraordinaire suppléante de l'Institut Jean-Pierre Lallemand (COCOF-RV-66.25746)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2790 du Collège de la Commission communautaire française déchargeant Madame Brigitte DE BUYST de la fonction de comptable extraordinaire suppléante de l'Institut Jean-Pierre Lallemand.

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Enseignement de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023

POINT 9

Projet d'arrêté 2022/2791 du Collège de la Commission communautaire française déchargeant Madame Brigitte DE BUYST de la fonction de comptable extraordinaire du compte de la cellule de gestion provisoire des biens immobiliers communautaires transférés de la Province de Brabant (COCOF-RV-66.25745)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2022/2791 du Collège de la Commission communautaire française déchargeant Madame Brigitte DE BUYST de la fonction de comptable extraordinaire du compte de la cellule de gestion provisoire des biens immobiliers communautaires transférés de la Province de Brabant

Il charge le Membre du Collège compétent pour l'enseignement de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 10

Avant-projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009.

(COCOF-BC-17.25735)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française approuve, en première lecture, l'avant-projet de décret portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics, faite à Tromsø le 18 juin 2009.

Il invite le Ministre, membre du Collège chargé des Relations internationales, à requérir l'avis du Conseil d'État sur l'avant-projet de décret dans un délai de 30 jours, conformément à l'article 84, §1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973 et à ensuite de le transmettre pour approbation au Parlement francophone bruxellois, si le Conseil d'Etat ne fait aucune remarque qui donne lieu à l'adaptation de l'avant-projet de décret.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 11

Projet de décret portant assentiment à la Convention n°190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du Travail à sa cent huitième session. Seconde lecture.

(COCOF-BC-17.25734)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française approuve, en seconde lecture, le projet de décret portant assentiment à la Convention n°190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail, adoptée à Genève le 21 juin 2019 par la Conférence internationale du Travail à sa cent huitième session

Il charge le Ministre des Relations internationales de présenter le projet de décret au Parlement francophone bruxellois.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 12

Projet de décret portant assentiment à la Convention n°131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence Internationale du Travail à sa 54ème session. Seconde lecture.
(COCOF-BC-17.25733)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française approuve, en seconde lecture, le projet de décret portant assentiment à la Convention n°131 concernant la fixation des salaires minima, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement, adoptée à Genève le 22 juin 1970 par la Conférence Internationale du Travail lors de sa 54ème session.

Il charge le Ministre des Relations internationales de présenter le projet de décret au Parlement francophone bruxellois.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 13

Projet d'arrêté 2023/51 modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2022/2319 du Collège de la Commission communautaire française du 01 décembre 2022 relatif à l'octroi d'une subvention de 35.000.00 euros en faveur de l'asbl solidarité bruxelloise action réaction pour le projet "soutien scolaire"
(COCOF-NB-68.25744)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/51 modifiant l'arrêté du collège de la Commission communautaire française 2022/2319 du Collège de la Commission communautaire française du 01 décembre 2022 relatif à l'octroi d'une subvention de 35.000,00 euros en faveur de l'asbl solidarité bruxelloise action réaction pour le projet "soutien scolaire".

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 14

Appel a candidatures en vue de l'agrément d'opérateurs de Cohésion sociale pour une durée de 5 ans (2024-2028) renouvelable (COCOF-NB-68.25743)

Décision:

Accord.

Le Gouvernement francophone bruxellois :

- approuve la présente note et son contenu
- charge la Ministre en charge de la Cohésion sociale de lancer l'appel à agrément conformément au Décret de la Commission communautaire française du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale
- charge la Ministre en charge de la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, mercredi 1 février 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU MERCREDI 1 FÉVRIER 2023**

POINT 15

Situation financière des OISP suite au retard important de la programmation FSE + 2021-2027
Wallonie Bruxelles – Accord de principe pour un mécanisme de préfinancement
(COCOF-BC-63.25759)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française donne son accord de principe pour la mise en œuvre d'une procédure de préfinancement des OISP suite au retard de la programmation FSE+ 2021-2027.

Le Collège de la Commission communautaire française charge l'Agence FSE de rembourser la COCOF des avances de 45 % qu'elle aura effectuées, et comptabiliser ce remboursement dans ses comptes comme une première avance pour chaque dossier des bénéficiaires.

Le Collège de la Commission communautaire française charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle d'élaborer les procédures de mises en œuvre en concertation avec les services de la COCOF et l'Agence FSE et de présenter au Collège les arrêtés de financement exécutant la présente décision.

Le Collège charge la Ministre-Présidente en charge du Budget du suivi de la présente décision.

Le Collège charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT